

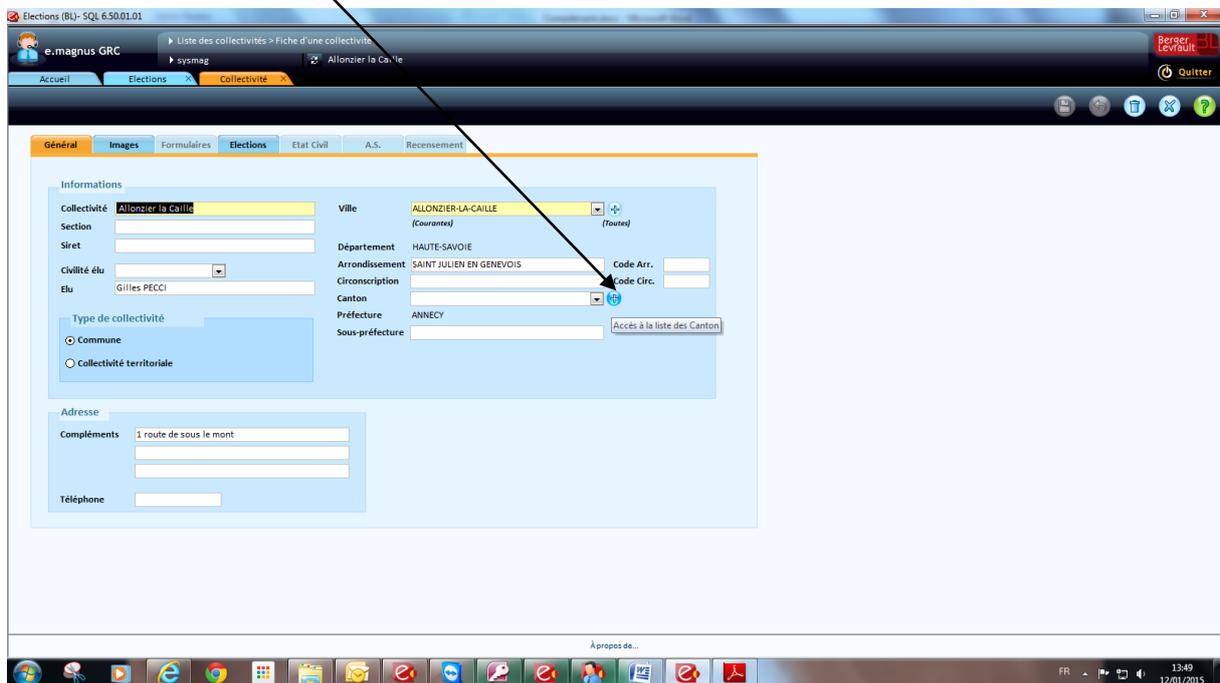
Complément d'information pour vos listes et tableaux du 10 janvier et leurs transfert à la préfecture

Suite aux derniers échanges que nous avons eus avec le service Elections de la préfecture, nous vous confirmons que le fichier de vos listes électorales est à transmettre au **format XML** comme indiqué dans notre précédente note du 05 janvier dernier.

En complément avant d'envoyer vos listes, vérifiez votre code canton (Celui-ci est obligatoire sur vos listes)

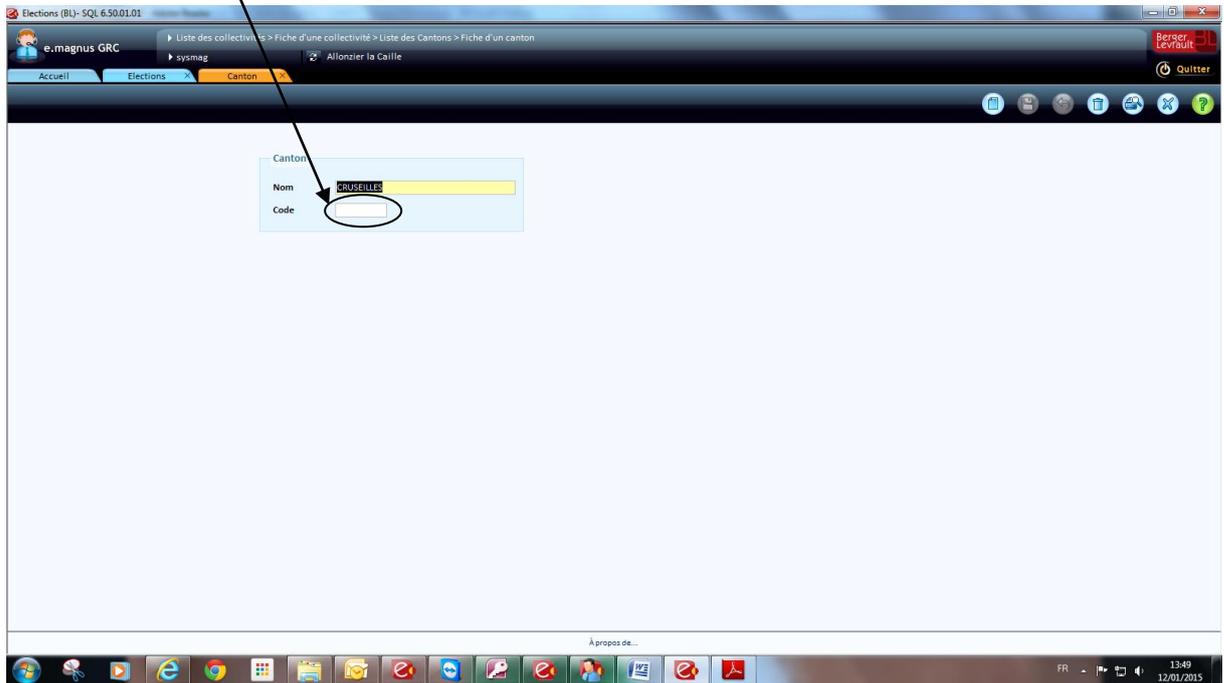
- Depuis le module « Elections »
- Dans « Organisation »
- Cliquez sur le menu « Collectivité et Paramétrage »
- Double-cliquez sur votre collectivité

Cliquez sur le bouton 

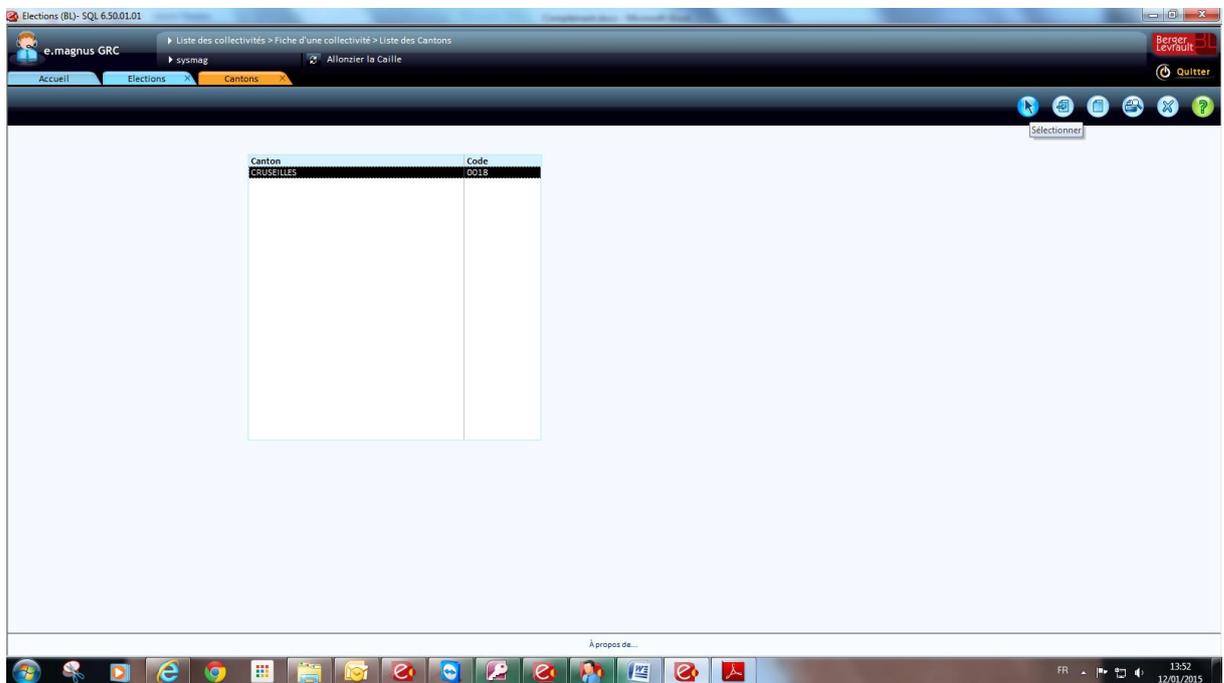


Double-cliquez sur le canton

Renseignez le code canton (Voir liste des codes canton envoyée par la préfecture)



Revenez à l'écran et enregistrez

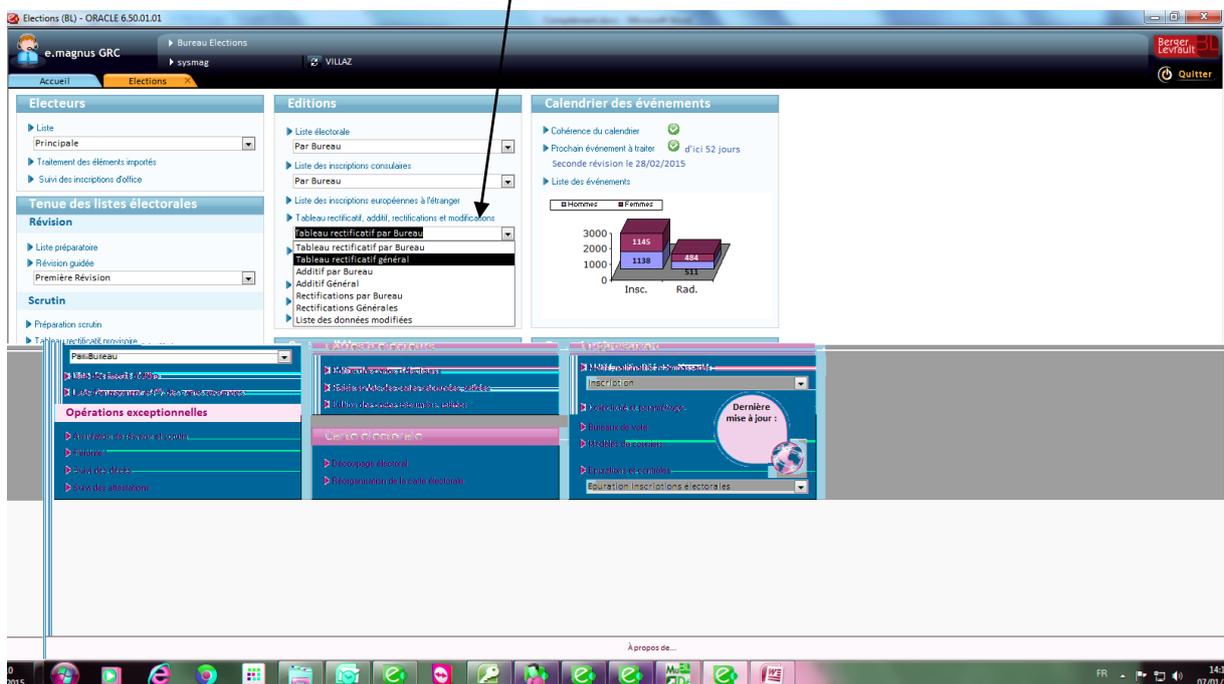


1. Vous devez établir vos tableaux par la procédure « Traitement des événements » comme indiqué avec la procédure de notre mail précédent.

2. Les Tableaux sont eux à transmettre au format PDF sur portail eLISTELEC :
Génération de vos tableaux rectificatifs au format PDF

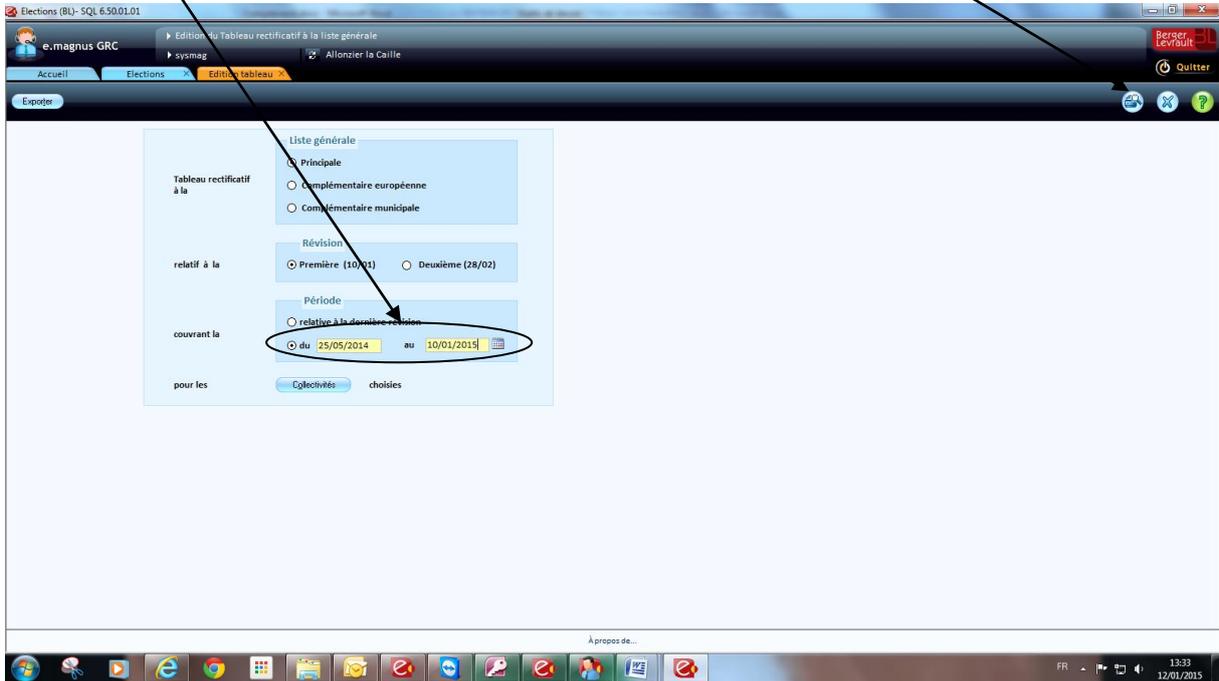
Dans le bloc « Editions » prenez « *Tableau rectificatif général* » (si vous n'avez qu'un bureau)

Ou « *Tableau rectificatif par bureau* » si vous gérez plusieurs bureaux

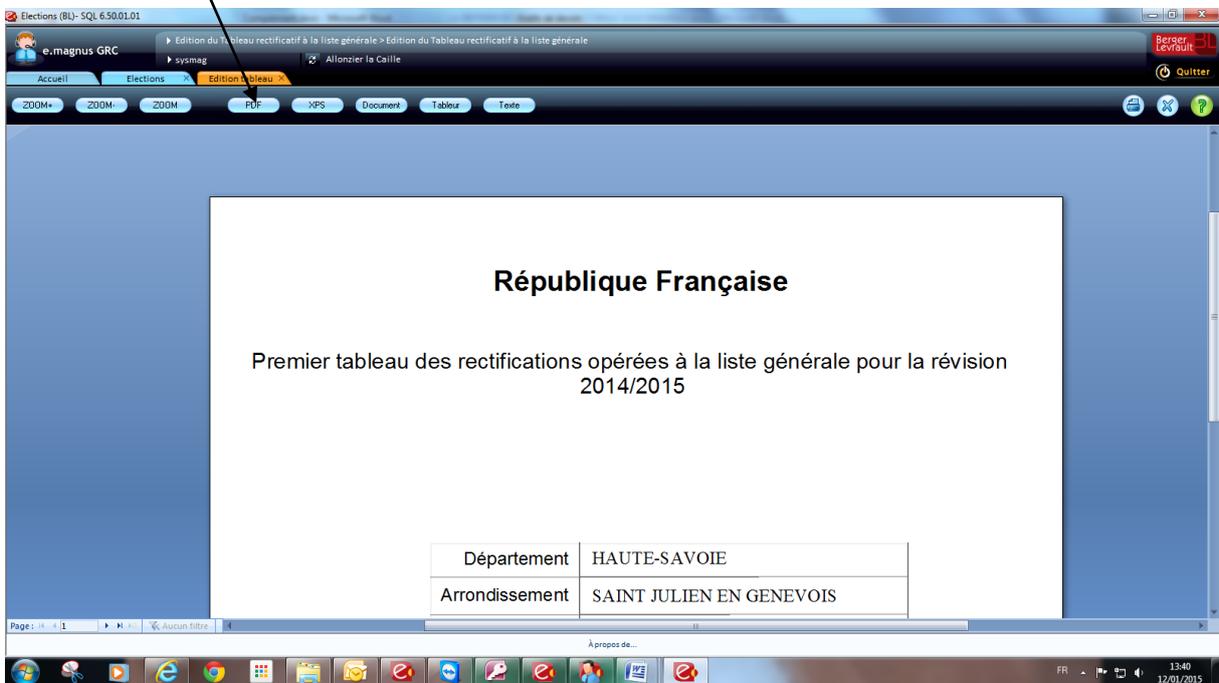


Sélectionnez la liste à traiter et cliquez sur le bouton « **Aperçu avant Impression** »

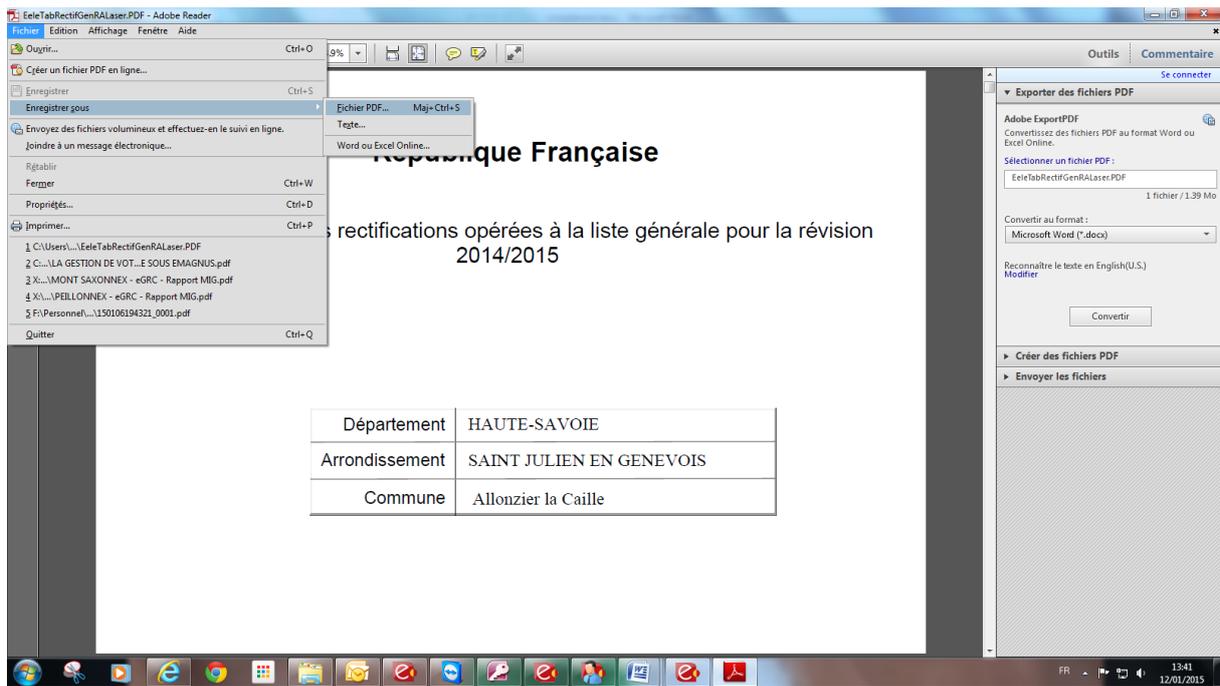
Attention aux dates (du 25/05/2014 au 10/01/2015)



Cliquez sur le bouton « **PDF** »



Choisissez le menu « *Enregistrer sous* » puis « *Fichier PDF* »



Déposez-le sur la plateforme eLISTELEC dans l'onglet « *Tableau rectificatif du 10 janvier* »